



VERS UNE AUTONOMIE DE GESTION DES CHANTIERS AMÉNAGÉS DES FÔRETS CLASSÉES DE MARO ET DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE



**Les cadres de concertation
technique provinciaux (CCTP)
dans l'animation de la concertation**

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
VIE INSTITUTIONNELLE	
- Les cadre de concertation technique provinciaux	4
- Le réseau des Radios et Revues Rurales pour promouvoir la communication en milieu rural	8
- Les Villages du HOUET/TUY mettent en place leur C.V.G.T	9
SOCIO-ECONOMIE	
- Vers une autonomie de gestion des chantiers aménagés des forêts classées de maro et de la réserve de la biosphère	12
- HOUET : Pression démographique et utilisation du bois de chauffe : une dualité dans la gestion des ressources naturelles	15
- KENÉDOUGOU : Problématique de la scolarisation des enfants	17
VIE DANS LES TERROIRS	
- GNAGNAN : Les producteurs prennent d'assaut les centres d'alphabétisation	19
- Le PNGT élabore avec les communautés rurales un panel de dessins pour la représentation des activités	20
FORMATION	
Bougouriba/loba : Les producteurs se forment	22
FOCUS	
VIH/SIDA : Un problème de développement rural	23
FICHE TECHNIQUE	
Valorisation du cordon pierreux : cas de piment	24

Pour vos courriers
veuillez nous écrire
à l'adresse suivante :

« Nouvelles des Terroirs »
s/c PNGT

BP 1487 Ouagadougou
Tél : 32 47 53 / 54



Nouvelles des Terroirs

COMITE DE REDACTION

Gervais SOMDA
Mouhamed DRABO

Ont contribué à ce numero

- Kaboré Adama
- Noula Kouma
- Tindano Marcel
- Mahamadou Gniminou
- Souleymane Traoré
- Ouédraogo Fatou

PHOTOCOMPOSITION - IMPRESSION

Presses Africaines - Ouaga Tél. 30 71 75

Où trouvez Nouvelles des Terroirs

- **OUAGA DOUGOU**
 - PNGT
 - DVA
 - DVTT
 - DFVAF
- **BOBO-DIOULASSO**
 - PNGT/UPGO/UGF
- **DIEBOUGOU**
 - PNGT/UPGO/UGF
 - VARENA
- **TENKODOGO**
 - PDR/ Boulgou
- **MANGA**
 - PDLZ Manga
- **BOGANDE**
 - PNGT/UPGO
- **ORODARA**
 - PNGT/UPGO
- **YAKO**
 - PS.CES/AGF
- **BAM**
 - PATECORE - KONGOSSI

Comment dissocier la question foncière de la culture ou de l'identité d'un groupe donnée ? A question apparemment banale, réponse malaisée.

En effet, l'interaction entre le culturel et le foncier est telle qu'il est difficile de ne pas s'y intéresser dans le cadre d'une décentralisation en milieu rural, fondée sur la sécurité foncière et la coexistence pacifique.

En effet, quand on parle du foncier, beaucoup de personnes voient seulement les terres, "l'assiette spatiale" d'un village donné. Or, le foncier s'est toujours organisé en interaction avec la culture de la communauté. Les règles de gestion, son organisation en zones d'habitats, de culture d'initiations et de réserves, répondent beaucoup plus à des besoins d'ordre culturel qu'économique.

L'organisation spatiale ainsi que les règles de gestion sont la projection visible des besoins de la communauté pour alimenter et faire vivre leur culture. A l'inverse, l'évolution foncière permet des réajustements ou des réaménagements au sein de l'organisation socio-culturelle.

C'est au nom des spécificités socio-culturelles que l'on parle de diversités de régimes fonciers traditionnels.

De nos jours, malgré l'évolution des systèmes fonciers en milieu rural, évolution dictée par la pression démographique, la dégradation accélérée des ressources naturelles et l'émergence de l'agrobusiness, il est toujours important de garder à l'esprit que l'enjeu principal est la quête de survie identitaire. Que représente un peuple sans terre ? Rien, surtout dans le cadre burkinabè. Ainsi, pour parvenir à des droits fonciers pour un développement durable, il est important que les politiques foncières notamment la RAF s'enracinent dans la culture des diversités de groupes socioculturels à travers un dialogue permanent entre les enjeux communautaires et les enjeux nationaux. Ce dialogue permettra de mieux affiner les stratégies pour une sécurisation

foncière des différents groupes en présence. Sans dialogue intercommunautaire, sans une perception claire de la nécessité d'œuvrer ensemble pour une survie collective, il nous semble difficile d'amorcer le processus d'un développement durable.

Pourtant, dans ce troisième millénaire, l'enjeu principal du développement est focalisé sur la décentralisation.

Le Burkina est bien avancé sur la question avec l'adoption des textes d'orientation sur la décentralisation (TOD).

Mais, la phase ultime, reste l'application de ces textes dont l'enjeu principal est le foncier. Comment mettre en place des collectivités décentralisées comme les communes rurales sans remettre en cause certains droits historiques acquis par les communautés ? Comment amener à accepter le sacrifice au nom du plus grand nombre ? Les lotissements urbains montrent à tel point les détenteurs traditionnels sont réticents à céder des portions de terres.

Il est donc nécessaire d'agir sur deux fronts : la capitalisation des expériences en matière foncière aussi bien au Burkina qu'ailleurs en Afrique. A ce niveau, le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) pourrait apporter sa contribution.

Au niveau de la décentralisation, il nous semble indispensable de partir de la décentralisation traditionnelle ou locale pour mieux apprécier les possibilités et limites de cette décentralisation moderne.

Par exemple, l'organisation sociale et politique du plateau Mossi montre bien l'existence d'une forme de décentralisation du pouvoir depuis le centre jusqu'à la base, (village et même quartier). En dehors du Burkina, l'expérience de la sous-région compte tenu des diversités peut aussi être capitalisée. Par ailleurs, nous nous excusons auprès de nos aimables lecteurs pour le retard accusé dans la parution du journal.

La Rédaction

LES CADRES DE CONCERTATION TECHNIQUE PROVINCIALE (CCTP) DANS L'ANIMATION DE LA CONCERTATION

Les expériences en matière de développement ont montré que le manque de concertation entre acteurs (bailleurs de fonds, projets et programmes de développement, services techniques, ONG, populations...) est à la base de résultats insuffisants. Dans le processus d'identification de nouvelles approches de développement, cette concertation a été reconnue nécessaire à tous les niveaux (national, régional, provincial, départemental et villageois). Elle traduit la volonté des acteurs du développement de créer un cadre d'échanges d'idées, d'informations et d'expériences en vue de s'entendre pour agir de façon harmonieuse.

Aussi les stratégies nationales de développement ont-elles recommandé la création de cadres de concertation au niveau, national, régional, provincial, notamment, dans les textes portant Réorganisation Agricole et Foncière (CNAT, CRAT, CPAT...).

Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), dont l'une des missions est l'animation de la concertation à tous les niveaux (national, régional, provincial, départemental et villageois), veut apporter sa contribution à la dynamisation des cadres de concertation. Cet texte ci-dessous fournit des précisions sur la composition, les attributions, l'organisation, le fonctionnement et le rôle des CCTP dans l'animation de la concertation

DÉFINITION, COMPOSITION DES CCTP

Le Cadre de Concertation Technique Provincial (CCTP) est un organe technique de la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT) tel que le stipule le décret 97/-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) et l'arrêté n°2000-69/MEF/SG/DGEP/DAT portant organisation et fonctionnement des Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT).

Il est composé :

- des autorités politiques et administratives (provinciales et départementales);
- des responsables des services étatiques ;
- des responsables des programmes, projets et ONG.

N.B : le CCTP peut faire appel à toutes personnes ou structures jugées utiles (société civile, représentants des organisations faitières des communautés)

ATTRIBUTIONS DES CCTP

L'article 48 du décret cité plus haut stipule qu'il peut être créé au sein de la CPAT, un Cadre de Concertation Technique Provincial. Il précise qu'un arrêté du Haut Commissaire définira les attributions et le fonctionnement du CCTP. Autrement, c'est dans les arrêtés des Hauts Commissaires que l'on retrouve les attributions des CCTP. Cependant, sur la base des expériences acquises, les éléments ci-dessous concernant l'organisation et le fonctionnement peuvent servir de repère dans la prise des arrêtés provinciaux.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CCTP

Organisation

Sur la base des expériences en cours, le CCTP est administré par une assemblée générale, un secrétariat permanent et des commissions spécialisées.



Une vue des participants à l'atelier sur la définition...

- des rapports d'exécution des activités ;
- des rencontres d'échanges en vue d'apporter des solutions à des problèmes vécus sur le terrain par tous ou une partie des membres du CCTP ;
- de la définition d'orientations de développement pour la province.
- de l'appui à un membre dans la conduite de ses activités.

* **La session extraordinaire** est convoquée en cas de besoin.

* L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe de décision du cadre. Elle se compose de l'ensemble des membres du cadre de concertation. Ses principales attributions sont :

- examiner, adopter et modifier le règlement intérieur du cadre ;
- examiner et adopter les programmes et les rapports d'activités ;
- examiner et adopter les budgets de fonctionnement du cadre ;
- examiner et approuver les projets villageois ;
- examiner et approuver les plans de développement villageois ;
- examiner et approuver les rapports des commissions spécialisées.

* **La session ordinaire du CCTP** est une rencontre ordinaire convoquée par le président et qui regroupe l'ensemble des membres. Ces sessions sont programmées dans le temps et selon une régularité préétablie par le règlement intérieur.

Au cours de ces sessions, les échanges portent généralement sur les questions ou préoccupations relatives au fonctionnement du CCTP et au développement socio-économique de la province.

Il s'agit notamment :

- de la planification concertée des activités ;

* Le Secrétariat Permanent

Il est l'organe d'exécution des décisions de l'assemblée générale.

Sa composition varie selon les provinces. Il doit être une structure légère de trois (3) membres dont la DREP est le secrétaire permanent.

Il est chargé de :

- préparer les rencontres du cadre ;
- rédiger les compte-rendus des réunions ;
- assurer la liaison avec les différents intervenants ;
- tenir le président informé de tout événement intéressant le cadre ;
- tenir les archives et la banque de données ;
- veiller à l'application des décisions prises par l'Assemblée Générale ;
- assurer la diffusion de l'information ;
- coordonner les activités des commissions spécialisées ;
- préparer les projets de programmes d'activités et le budget du cadre ;
- préparer les rapports d'activités ;
- gérer les ressources financières et matérielles du cadre.

N.B. : Pour des besoins d'opérationnalité et en accord avec l'ensemble des partenaires, le secrétariat permanent peut être assuré par un service autre que la DREP.

* Les commissions spécialisées

Les commissions spécialisées sont créés au sein du CCTP pour mener des activités spécifiques et rendre compte à l'Assemblée Générale pour décision.

Le nombre varie en fonction des réalités et des préoccupations de chaque province.

Fonctionnement des CCTP

Le CCTP est régi par un règlement intérieur qui fixe les règles et les modalités de son fonctionnement.

L'Assemblée Générale (AG) se réunit en session ordinaire deux fois par an (la programmation spatiale est indiquée dans le règlement intérieur) et en session extraordinaire en cas de besoin.

Les sessions ordinaires font l'objet d'échange de points de vue entre les membres sur des préoccupations communes et/ou spécifiques.

La session extraordinaire peut être convoquée à l'initiative du président ou sur la demande d'un membre qui a une préoccupation spécifique à soumettre à l'assemblée, soit pour discuter d'un sujet qui ne peut figurer dans l'ordre du jour d'une session ordinaire, soit pour débattre d'un sujet crucial du moment.

Le Secrétariat Permanent se réunit en cas de besoin. Il exécute les tâches qui lui sont confiées par l'Assemblée Générale (AG) dans le délai requis.

Les commissions spécialisées exécutent les activités relevant de leur ressort selon les décisions et les indications données par l'Assemblée Générale (AG) et rendent compte à celle-ci.

RÔLE DES CCTP DANS L'ANIMATION DE LA CONCERTATION

Les rôles ci-après décrits constituent les grandes fonctions que doivent remplir les CCTP. Ils ont été définis à partir des expériences en cours dans les différentes provinces.

Les principaux rôles des CCTP sont les suivants :

- appui à la coordination et à la planification des actions de développement à l'échelle provinciale ;
- appui à la capitalisation des expériences et leur diffusion ;
- harmonisation des approches ;
- circulation de l'information ;
- appui au suivi et à l'évaluation des activités des partenaires ;
- appui à la mobilisation des ressources financières.

APPUI À LA COORDINATION ET À LA PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Elle vise la cohérence, la convergence et la meilleure allocation des ressources financières.

Elle se réalise par :

- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion ou de développement villageois ;
- la proposition de grands axes de développement de la province ;
- le suivi de l'exécution des actions ;
- l'évaluation et l'analyse de l'impact des projets provinciaux ;
- l'orientation /conseils aux différents intervenants dans la conduite des actions ;
- l'examen et l'approbation de micro-projets ;
- l'organisation de rencontres.



... de la place et du rôle des DREP et des CCTP dans l'animation de la coordination

Appui à la capitalisation des expériences

L'animation de la concertation devra permettre de constituer une mémoire importante sur les expériences en cours dans la province.

La capitalisation doit toucher tous les domaines d'intervention des différentes structures et déboucher sur l'élaboration d'une orientation pour le développement des provinces.

Elle se réalise par :

- l'organisation des rencontres sur des thèmes d'intérêts ;
- la collecte de données au niveau des structures ;
- la production et la diffusion des documents techniques (monographies) ;
- l'appui à la réalisation d'études ;
- la synthèse des rapports d'activités et des expériences des différents intervenants.

L'harmonisation des approches d'intervention

Elle suppose que les différents acteurs acceptent d'intervenir en utilisant des approches convergentes et d'éviter les situations conflictuelles. Elle doit permettre aux différents partenaires de se compléter et d'assurer la cohérence des approches

Elle se réalise à travers :

- l'organisation de rencontres d'échanges ;
- le point sur les différentes approches ;
- l'élaboration de référentiels techniques (relatifs aux méthodologies, outils et indicateurs) ;
- les voyages d'études, les visites terrain ;
- la formation des membres.

La circulation de l'information

La circulation de l'information est un élément fondamental et indispensable pour la concertation. Elle doit être permanente et effective afin de favoriser les échanges d'informations et d'expériences.

Elle se réalise par :

- l'identification des besoins en informations ;
- le point des outils de communication ;

- l'organisation des rencontres d'échanges et de concertation ;

- l'organisation des sessions de formation, de voyages d'étude pour l'amélioration des compétences des membres du cadre ;

- l'utilisation des médias (radio, journaux locaux).

L'appui au suivi et à l'évaluation

Il permettra de faire le point des activités des différents partenaires, d'apporter des appuis conseils et contribuer à définir les grands axes de développement de la province. Le CCTP doit pouvoir vérifier la cohérence de l'ensemble des interventions avec la politique nationale.

Il se fera par :

- le suivi de l'exécution des activités des différents partenaires ;
- la présentation de bilans périodiques ;
- l'évaluation des activités des différents partenaires ;
- la collecte de données spécifiques et la conduite d'études spécifiques pour une meilleure connaissance de la situation.

L'appui à la mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources financières est nécessaire à la réalisation des activités. Il est indiqué que le cadre puisse organiser des rencontres de bailleurs de fonds de sa province ou encore soumettre des requêtes de financement à des partenaires extérieurs □

Sourire du Jour



Un Réseau des Radios et Revues Rurales pour promouvoir la Communication en milieu rural

Créer une synergie entre les radios et les revues rurales d'Afrique, afin d'accroître leur efficacité et leur impact et offrir une tribune d'expression aux populations rurales pour le renforcement de leur pouvoir au sein de la société civile telle est la vision commune du Réseau des Radios et Révues Rurales d'Afrique.

A l'instar des républiques du Bénin et de la Guinée, le Burkina Faso a mis en place lors d'une assemblée générale constitutive tenue les 22 et 23 Décembre 1999 le Réseau des Radios et Revues Rurales (4R). Cette assemblée générale fait suite à la séance de restitution de l'atelier de lancement du processus de mise en réseau des radios et revues rurales en Afrique qui s'est déroulé du 7 au 9 Octobre 1998 à Grand Bassam.

L'historique du Projet Réseau des Radios et Revues Rurales (4R) remonte à 1994. Une ONG canadienne animait un Réseau des Radios Rurales des Pays en Développement (3RPD) a pris contact avec INADES FORMATION par le biais de son bureau national du Cameroun.

Les négociations entre INADES-FORMATION siège en Côte d'Ivoire et 3 RPD ont abouti à l'élaboration d'une proposition de projet. Cette proposition de projet met en relief l'idée de mise en relation des radios et revues rurales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des propositions susmentionnées, un travail de collecte de données sur les médias ruraux a été mené de

Novembre 1997 à Mai 1998 dans quatorze pays d'Afrique francophone. Au total 124 radios et 33 revues ont répondu au questionnaire proposé.

A l'issue du traitement des données recueillies dans les 14 pays, un atelier s'est tenu à GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire) du 7 au 9 Octobre 1998 les 44 participants à cet atelier étaient venus du Burkina (12), du Bénin (4), du Cameroun (3), du Congo Démocratique (1), de la Guinée Conakry (4) du Mali (7), du Tchad (1) du Canada (1), des Pays-Bas (1) et de Côte d'Ivoire (9).

Les délégués africains à l'atelier de BASSAM ont été invités sur la base de l'analyse du questionnaire qu'ils ont rempli. A cet atelier, la situation du monde rural dans les divers pays et la situation de la communication en milieu rural ont été analysées.

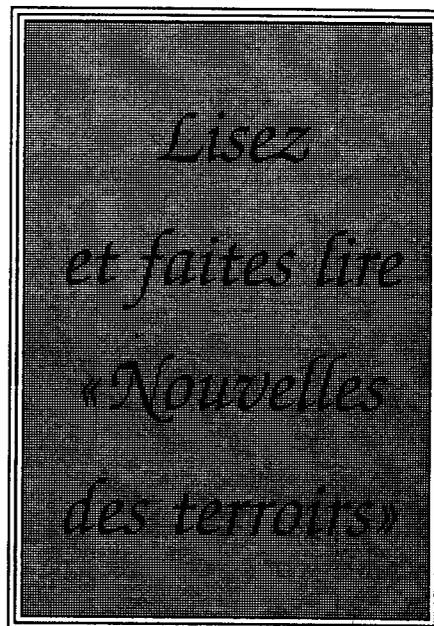
Parmi les cinq (5) orientations et actions retenues par les participants à l'atelier de Bassam, la Première fait état de la mise en place des réseaux nationaux interactifs qui partagent la vision du milieu rural et la finalité du réseau des Radios et Revues Rurales d'Afrique. Deux actions s'accordent à

cette orientation : créer des réseaux nationaux et produire un bulletin de liaison du réseau.

Ces réseaux portent leur attention sur l'organisation du monde rural où les populations sont respectées dans leurs droits et devoirs et défendent leurs stratégies sur le plan local et national, gèrent durablement leurs ressources naturelles pour assurer leur sécurité alimentaire.

Le Réseau des Radios et Revues Rurales du Burkina Faso (4R/BF) compte une vingtaine de membres. Il est ouvert à toute radio et revue rurale désireuse d'y adhérer □

**Fatoumata OUEDRAOGO
UGO/PNGT**



HOUET/TUY

LES VILLAGES DU HOUET/TUY METTENT EN PLACE LEUR C.V.G.T.

La mise en œuvre de la deuxième phase du PNGT envisagée à partir de 2001 prendra en compte un certain nombre de leçons tirées au cours de l'exécution de la première phase ; ainsi au plan de la responsabilisation des communautés villageoises, la démarche gestion des terroirs intégrera le principe du cofinancement des investissements par les communautés bénéficiaires, la mise en place de structures représentatives servant de cadre de concertation et de décision, la maîtrise d'ouvrage des investissements villageois au niveau local, le développement du faire faire, etc. Cette nouvelle orientation des stratégies d'intervention dans le monde rural épouse les fondements du processus de décentralisation et de la lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé élaborée par le Gouvernement.



La population est sortie nombreuse pour la mise en place de leur CVGT

A cet effet, la mise en place des CVGT et l'appui à leur fonctionnement constituent une étape importante pour tous les acteurs de développement dans le processus de mise en œuvre des activités de développement sur le terrain.

A ce jour, au niveau de la zone d'intervention du PNGT dans le Houet et le TUY, peu de villages disposent de cette structure et au cas où elle existe, sa constitution, son organisation et son fonctionnement ne sont pas tout à fait conformes aux prescriptions de l'arrêté conjoint susmentionné. Aussi, au regard de la mission assignée à cette structure, elle ne doit pas être perçue comme propre seulement à un projet ou programme mais plutôt comme la structure

représentative de tout le village/terroir. L'appui pour la constitution de ces CVGT a été rendu possible grâce à un protocole de collaboration entre la DRA/Haut Bassins et le PNGT. Pour cette occasion Huit Equipes composées de deux (02) techniciens chacune ont été mises en place pour un appui dans 40 villages .

Avant la phase d'animation terrain, les animateurs ont pendant 2 jours bénéficié d'une formation portant sur le contenu de l'arrêté conjoint, la méthodologie d'animation et la démarche pour la mise en place des CVGT et CIVGT conformément à l'esprit de l'arrêté conjoint.

Sept Préfets des départements concernés par les premières CVGT de la province ont également été impliqués au niveau de la formation afin de les outiller de la démarche pour la mise en place des CVGT.

A l'issue de la formation, les techniciens chargés de l'appui aux communautés pour la mise en place des CVGT ont présenté au Cadre de Concertation Technique provincial (CCTP) du Houet la méthodologie arrêtée par l'ensemble des participants pour validation.

Cette phase de validation de la méthodologie a permis de mettre au même niveau d'information l'ensemble des services techniques, des préfets et des responsables de projets et ONG de la province des actions en cours en matière de mise en place des CVGT.

Méthodologie de mise en place des CVGT

Dans le processus de mise en place des CVGT, la méthodologie d'approche a permis d'assurer



les jeunes ...



les femmes...

simultanément deux dimensions suivantes:

- la légalité des différentes commissions villageoises de gestion des terroirs;
- la fonctionnalité des commissions villageoises de gestion des terroirs.

L'explication de ces deux dimensions a permis un déroulement suivant sur le terrain.

Ainsi, les premières réunions dans les villages ont consisté avec l'appui des animateurs, à la mise à jour et à l'analyse de la situation organisationnelle du village par l'utilisation du diagramme de Venn. Cet outil a permis de ressortir toutes les organisations existantes au village, tous les intervenants extérieurs et les relations qui les lient. L'objectif de cet exercice est de permettre aux populations elles-mêmes de faire une analyse critique des relations entre leurs différentes organisations et de prendre conscience de la nécessité de mettre en place un organe répondant au nom de l'ensemble du village.

En ce qui concerne l'étape d'information sur le contenu de l'arrêté conjoint et le règlement intérieur, les animateurs en ont fait une lecture commentée en dioula et/ou en Bobo à l'ensemble de la population en âge de voter présent à la réunion. Le projet de règlement intérieur élaboré par le PNGT servant de guide a été remis à un comité restreint composé de personnes ressources du village (3 à 5 personnes) pour l'adapter à leurs réalités locales. Un accent particulier a été mis sur l'importance de celui-ci car régissant la "vie" de la structure au village. Pour cette raison toute la population a été invitée à se l'approprier. A ce niveau, les animateurs ont donc appuyé les comités restreints mis en place par les différents villages à élaborer un règlement intérieur propre à leur village. Une fois rédigés, ces règlements intérieurs ont été amendés et adoptés le jour de l'assemblée générale consti-

tutive de la CVGT par l'ensemble de la population.

LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Conformément à la disposition de l'arrêté conjoint une fois les animations faites, la date de l'assemblée est fixée quinze jours à l'avance pour chaque village.

Le jour de la mise en place de l'assemblée générale de la CVGT et du premier bureau, tous les habitants du village en âge de voter (18 ans et plus) sont présents.

Après le mot introductif du délégué administratif du village, les animateurs situent encore l'objet de la réunion qui a nécessité plusieurs séances d'animation au village à travers un rappel des dispositions de l'arrêté conjoint pour rafraîchir les mémoires. Les points suivants sont abordés afin de mener à bien le travail :

- un bureau de séance de deux personnes est mis en place par l'assemblée ;
- le bureau procède à la lecture expliquée du règlement intérieur que le groupe restreint a élaboré avec l'appui des animateurs ;
- le règlement intérieur est amendé et adopté par tous les participants ;
- la composition de l'assemblée générale de la CVGT est portée à la connaissance de l'assemblée villageoise constitutive qui les approuve par acclamation ;
- le bureau de séance invite l'assistance à élire le 1er bureau de la CVGT du village. Mais avant, les différents modes de scrutin sont portés à la connaissance de l'ensemble de la population. Une fois le choix fait on procède alors à la mise en place du bureau.



et vieux du village étaient de la partie

Vie Institutionnelle

Sur les 140 villages faisant l'objet de protocole, les membres des bureaux mis en place à quelques exceptions près ont été désignés sur consensus dans les villages de même que les trois (03) membres du comité de suivi et de contrôle mis en place par l'Assemblée Générale de la CVGT. Ils sont tous présentés physiquement à toute la population.

Le bureau de séance procède ensuite à la finalisation et à la signature des procès verbaux de constitution du premier bureau de la CVGT et du comité de suivi et de contrôle.

Les animateurs mettent en forme le règlement intérieur amendé qu'ils ramènent au village pour signature et tout le dossier constitué est remis au délégué administratif qui est chargé de le déposer à la Préfecture pour acheminement à qui de droit. Ils sont en outre chargés de suivre le dossier et d'animer le village à monter la première fiche de projet.

A ce jour le PNGT/HOUET en collaboration avec la DRA/HB a mis en place 39 CVGT sur 40 conformément au protocole et selon les disposi-

tions de l'arrêté conjoint. Néanmoins il faut signaler que des difficultés ont tout de même émaillé l'ensemble de l'activité. Elles portent essentiellement sur:

- la faible mobilisation de la population dans certains villages occasionnant ainsi de nombreux passages des équipes d'animation;
- le refus d'adhésion à la CVGT de certains villages dû à des considérations socioculturelles;
- l'introduction dans les bureaux de la CVGT de certains ressortissants des villages résidents en ville.

Compte tenu de l'enjeu qu'offre la CVGT en matière de décentralisation et de développement local, il est important pour les services, les ONG, les bureaux d'étude qui aideront les communautés rurales à mettre en place leur CVGT de tenir compte de ces difficultés suscitées et d'appliquer à grande échelle l'approche participative. Cela permettra de mettre en place une CVGT d'union qui favorisera le développement harmonieux de l'ensemble du village, facteur précurseur des communes rurales.

**TRAORE Souleymane
PNGT/HOUET**

BLAGUES

Deux écossais discutent :

- Si tu avais 6 voitures, tu m'en donnerais une ?
- Bien sûr !
- Et si tu avais 6 chemises, tu m'en donnerais une également non ?
- Ah non !
- Mais pourquoi ?
- Parce que les chemises, je les ai.

- Vois-tu la dame en bleu là-bas ?
- Bien sûr !
- Est-ce que j'ai une chance avec elle ?
- Je n'en sais rien. De toute façon, je suis prévenu.
- Comment ça ?
- Parce que c'est ma femme !

C'est un curé, un pasteur et un rabbin qui discutent :
Le curé : " moi, pour déterminer quelle part de l'argent du tronc je garde et quelle part je donne à Dieu, j'ai une méthode : je trace une ligne sur le sol et je jette les pièces de monnaie. Celles qui tombent avant la ligne sont pour moi, celles qui tombent de l'autre côté de la ligne sont pour le seigneur ".

Le pasteur : " moi, je trace un cercle, les pièces qui tombent dans le cercle sont pour moi, celles qui tombent en dehors du cercle sont pour le seigneur "

Le rabbin : " moi, je les lance en l'air et ne garde que celles qui retombent "

Midi moins dix, c'est l'heure de passer à table...

Un homme arrive dans un resto, le serveur le place et lui demande d'attendre. A côté de lui, un homme lit son journal, à table devant une appétissante assiette de spaghetti. Notre client a vraiment très faim et au bout de quelques minutes, il n'en peut plus : il tire discrètement l'assiette de son voisin et commence à manger.

Arrivé à la fin de son repas, il voit au fond de l'assiette un peigne gras plein de pellicules, dégueulasse et il vomit ses spaghetti dans l'assiette.

A ce moment, son voisin plie son journal et lui dit : " vous aussi vous avez trouvé le peigne... "

**KABORE Adama
PATECORE/Kongoussi**

VERS UNE AUTONOMIE DE GESTION DES CHANTIERS FORESTIERS AMÉNAGÉS PAR LES POPULATIONS RIVERAINES: CAS DES FORÊTS CLASSÉES DE MARO ET DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE.

La gestion participative des forêts classées de Maro et de la réserve de la biosphère de la mare aux hippopotames entreprises avec l'appui du PNGT, responsabilise le paysan en tant qu'acteur principal sur le terrain, dans un esprit de cogestion avec l'Etat pour sauvegarder ce patrimoine national.

Les populations riveraines des forêts classées de Maro (50.000 ha) et de la réserve de la biosphère (19.000 ha) ont longtemps considéré ces forêts classées comme étant leur bien exproprié par l'Etat. Cet état d'esprit a engendré de nombreux conflits entre populations riveraines et service forestier pour leur gestion. Pour palier cette incompréhension, l'Etat a élaboré une politique forestière nationale.

La mise en œuvre de cette politique forestière nationale repose sur les fondements suivants pour le développement du secteur forestier au Burkina Faso :

L'implication et la responsabilisation des populations à travers l'approche participative afin d'accroître de façon optimale et durable la production agricole, pastorale et forestière.

La régionalisation et la décentralisation de la planification forestière afin de s'adapter, en s'appuyant sur une responsabilisation des services régionaux, au mieux à des contextes socio-économiques et écologiques spécifiques. Dans l'application de cette politique forestière nationale, des chantiers forestiers ont été mis en place pour une participation effective de la population rurale à la gestion des forêts classées.

Le chantier forestier aménagé se définit comme étant une zone de production forestière relativement homogène, de surface variable en fonction de la richesse du massif disposant d'un plan d'aménagement et de gestion. La superficie pour qu'un massif forestier soit économiquement viable est d'au moins 20.000 ha. La zone de production forestière peut être constituée de forêts classées ou protégées.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT DES FORETS CLASSÉES DE MARO ET DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE.

L'aménagement des forêts classées de Maro (50.000ha) et de la réserve de la biosphère (19.000) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Gestion des

Terroirs (PNGT). En effet, l'objectif du PNGT dans les provinces du Houet et du Tuy est d'élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion combinée des forêts classées et des terroirs, avec la participation des populations des villages riverains desdites forêts. Ainsi l'aménagement a tenu compte de :

- la protection de la faune ;
- la mise en valeurs des ressources halieutiques et des atouts touristiques ;
- la production de bois de feu, de bois de service et de bois d'œuvre.

DE LA COMMERCIALISATION DU BOIS.

Pour permettre aux chantiers aménagés d'atteindre les objectifs qui leur sont dévolus, le PNGT dans le cadre de sa mise en œuvre a mis en place des groupements de gestion forestière (GGF) dans dix neuf (19) villages riverains des ces forêts classées. Ces GGF évolueront plus tard en union des groupements de gestion forestière et ont pour rôle, la protection, l'enrichissement, la production pour le ravitaillement de la ville de Bobo-Dioulasso, la commercialisation des produits forestiers, l'application de diverses techniques sylvicoles, le suivi et l'évaluation de la reconstitution des ressources forestières.

En effet, la ville Bobo-Dioulasso, de par l'importance de sa population résidente (675.415 habitants) selon les résultats du recensement général de la population de 1996, constitue un grand marché pour les produits forestiers, dont le bois de feu et de service. L'organisation du ravitaillement de la ville de Bobo-Dioulasso repose sur un système de suivi et de contrôle de la commercialisation à trois niveaux : DREEF/GGF/Poste de contrôle.

Ainsi pour minimiser les fraudes dans les chantiers forestiers aménagés et donner plus de chance de succès l'idée de l'autofinancement desdites forêts pour la poursuite de la gestion forestière, deux types de carnets ont été mis au point :

Le carnet de reçu est détenu par la Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts des Hauts-Bassins (DREEF/HB) qui délivre des reçus après encaissement des sommes d'argent payées par le grossiste-transporteur avant l'enlèvement des produits sur les chantiers. Deux reçus sont remis aux grossistes transporteurs. Il remet l'un des volets au délégué à la commercialisation et emporte l'autre avec lui sur le chantier qui lui a été indiqué par la DREEF/HB en fonction de la situation des stocks de bois dans les différents chantiers.

Sur le chantier, il prend livraison de la quantité indiquée sur son reçu auprès du GGF qui lui délivre aussi un bordereau de livraison en double exemplaire (deux volets du carnet de chantier). De retour du chantier, il remet au délégué à la commercialisation installé au niveau du poste de contrôle à l'entrée de la ville l'un des deux volets pour le suivi et le contrôle. En résumé, les trois volets de chaque type de carnet sont ventilés aux trois niveaux suivants : souche, grossiste-transporteur et délégué à la commercialisation.

DU CONTRÔLE DES RESSOURCES ET PARTAGE DES BÉNÉFICES DE L'EXPLOITATION DU BOIS.

Les GGF constitués autour des forêts classées de Maro et la réserve de la biosphère qui sont généralement mixtes, contrôlent la gestion des ressources forestières. Ils sont responsables de la gestion des dites forêts à travers des opérations de repeuplement (semis directs, plantation) et de l'entretien nettoyage des pare-feu etc.

La structure du prix à la commercialisation des produits forestiers est la suivante:

Les bénéfices provenant de l'exploitation forestière organisée sont partagés entre l'Etat (à travers les taxes forestières reversées au trésor public), les forêts aménagées (à travers le fonds d'aménagement) et les populations riveraines organisées en groupements de gestion forestière (à travers les revenus des bûcherons). Cette forme de répartition des prix aux producteurs négociée avec les populations riveraines prend en compte les réalités socio-économiques des terroirs et contribue de façon inéluctable à la gestion pérenne des forêts naturelles en constante dégradation.

Tableau 1 : Structure du prix d'achat aux producteurs des stères des bois.

Essences	Prix du stère (Fcf)	Structure	Montant (Fcf)
Eucalyptus camaldulensis (Ec) Tectona gradis (Tk)	2.200	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	1.300 600 300
Gmelina arborea (Gm)	1.700	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	1.100 300 300
Bois naturel (Bn)	1.750	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	1.200 300 250

Tableau 2 : Structure du prix d'achat aux producteurs des perches 7 à 15 cm de D1,30m.

Diamètre (cm)	Essences	Longueur (m)	Prix (Fcf)	Structure	Montant (Fcf)
7 à 15	Eucalyptus Ou Teck	3	265	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	105 80 80
7 à 15	Eucalyptus Ou Teck	4	320	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	130 95 95
7 à 15	Eucalyptus Ou Teck	5	380	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	150 115 115
7 à 15	Eucalyptus Ou Teck	6	435	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	175 130 130

Tableau 3 : Structure du prix d'achat aux producteurs des perches 16 à 20cm de D1,30m.

Diamètre (cm)	Essences	Longueur (m)	Prix (FCFA)	Structure	Montant
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	3	520	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	210 155 155
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	4	580	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	230 175 175
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	5	635	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	155 190 190
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	6	700	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	280 210 210
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	7	765	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	305 230 230
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	8	820	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	330 245 245
16 à 20	Eucalyptus Ou Teck	9	880	- Revenu bûcheron - Fonds d'aménagement - Taxe forestière	350 265 265



Les chantiers aménagés réglent l'activité de commercialisation du bois des grossistes transporteurs

DES REVENUS ISSUS DE LA COMMERCIALISATION DU BOIS SUR SIX CAMPAGNES (1993 à 1999).

Les recettes issues de la commercialisation sur les six (6) campagnes d'exploitation s'établissent de la façon suivante :

Tableau 4 : Recettes totales et leur répartition sur six campagnes.

Campagnes	Recettes totales (F cfa)	Taxe forestière (F cfa)	Fonds d'aménagement (F cfa)	FRevenus des bûcherons (F cfa)
1993/1994	27.756.635	4.794.385	6.369.985	16.592.265
1994/1995	22.083.190	3.895.180	5.123.380	13.064.630
1995/1996	24.064.790	4.043.790	5.803.590	14.217.410
1996/1997	37.204.590	4.995.815	7.760.265	24.448.510
1997/1998	29.207.530	4.643.855	6.078.805	18.484.870
1998/1999	27.363.265	4.668.955	5.763.355	16.930.955
TOTAUX	167.680.000	27.041.980	36.899.380	103.738.640

Les revenus annuels par bûcheron et par campagne fluctuent entre 25.000Fcfa et 150.000Fcfa.

DE LA GESTION TRANSPARENTE DU FONDS D'AMÉNAGEMENT.

Le fonds d'aménagement est défini comme étant une cession d'une partie des revenus issus des ventes de produits forestiers par les bûcherons afin d'assurer le financement d'activités prévues au titre du plan d'aménagement et de gestion ; sa gestion doit être transparente à tous les niveaux. Ainsi, le fonds d'aménagement doit être intimement lié au plan d'aménagement et de gestion desdites forêts aménagées. Des mécanismes plus efficaces pour la gestion transparente du fonds d'aménagement ont été

défini lors de l'atelier sur l'autonomisation des chantiers d'aménagement forestier tenu à KAYA les 23, 24 et 25 mai 2000 qui sont les suivants :

- le fonds d'aménagement doit être géré suivant le principe de budget programme ;
- l'implication de tous les acteurs (parties prenantes) doit être une préoccupation permanente ;
- l'information de tous les partenaires sur la situation du fonds doit être effective ;
- et le principe d'évolution de sa gestion doit obéir à trois phases :

- **Phase d'aménagement** : le fonds d'aménagement ne sera utilisé que pour les activi-

tés non financées par le projet ou les structures de mise en aménagement qu'après l'adoption d'un programme approprié par le projet, le Service forestier et les partenaires ruraux ;

- **Phase de cogestion** : d'une durée de 2 ans, permettra la formation de tous les acteurs à tous les niveaux. A cette étape, le fonds d'aménagement est utilisé pour financer le budget programme adopté en conseil d'administration de l'union et le service forestier. L'union et le service forestier co-gèrent le fonds d'aménagement sous forme de double signature ;

- **Phase d'autonomie** : le fonds est utilisé pour financer le budget programme adopté par le conseil d'administration. L'union des groupes de gestion forestière gère le fonds d'aménagement, le service forestier apportera son appui/conseil à l'union pour la mise en œuvre du plan de gestion.

La cogestion se traduit dans la pratique par la cession par l'Etat d'une partie de ses attributions sur les forêts classées au profit des populations rurales ; aussi l'organisation et la formation des populations concernées sont-elles indispensables pour leur responsabilisation. Enfin, elle requiert également de la part des services forestiers, le développement d'un véritable esprit de concertation avec tous les partenaires. Pour parvenir à une autonomie de gestion de ces forêts, un véritable travail de dévolution de toute nature (technique, financière et organisationnelle) est nécessaire. Ce travail déjà amorcé par le PNGT va se poursuivre durant la phase II en vue d'une autonomie réelle de gestion des chantiers aménagés □

NOULA Kouna
kouna.noula@caramail.com
PNGT/UGF/Houet

PRESSION DEMOGRAPHIQUE ET UTILISATION DU BOIS DE CHAUFFE : UNE DUALITE DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le bois de chauffe constitue la source d'énergie de nombreux ménages dans les grandes villes. La croissance démographique urbaine a pour effet une augmentation des besoins en bois de chauffe. Partout dans les villes du Burkina, l'utilisation du bois de chauffe est présente dans les foyers. Bobo Dioulasso de par sa position géographique favorable (présence de végétation) connaît depuis une décennie une régression accélérée de cette ressource naturelle.

Il y a dix ans, le ravitaillement de la ville de Bobo Dioulasso se faisait à une quinzaine de kilomètres. Maintenant, les charretiers ne peuvent trouver du bois qu'à plus de quarante (40) kilomètres de la ville. On constate déjà que le problème de désertification ne concerne pas uniquement le Nord du Burkina Faso. Selon une étude citée par arbre et développement (AD N°16) la consommation en bois énergie a été estimée à cent cinquante milles (150 000) tonnes en 1996 pour la ville de Bobo Dioulasso et devrait doubler en 2010.

Cette situation repose le problème de l'énergie pour les ménages dans la ville. Les habitudes culinaires, les considérations coutumières, le faible revenu des populations, l'accès limité à d'autres sources d'énergie, l'analphabétisme, etc. sont autant de maux qui freinent le changement de comportement des populations vis à vis de l'environnement.

Pour avoir une idée de l'ampleur de l'exploitation du bois, l'exemple de Dafinso ; village situé à une quinzaine de Kilomètres de Bobo sur l'axe Bobo-Dédougou illustre bien la situation. En effet, un poste de contrôle a été mis en place par la Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux e Forêts des Hauts Bassins (DREEF/HB) avec l'appui du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). Ce poste régleme la vente du bois de chauffe. Il a été aménagé dans le cadre d'une stratégie de commercialisation du bois des zones aménagées (forêt classée de Maro et la biosphère de la Mare aux Hippopotames). Dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, ce poste facilite la mise en œuvre de la gestion participative des forêts classées.

Selon les statistiques, on dénombre quotidienne-



De nombreux charretiers sortent chaque jour des tonnes de bois de la forêt

ment près de cent cinquante (150) personnes de tout âge portant sur la tête ou derrière un vélo, du bois de feu en direction de Bobo pour la vente. Cette activité s'accroît après la campagne agricole. Elle prend un essor considérable lorsque la saison hivernale est mauvaise. Le commerce du bois constitue alors une autre source de revenus pendant neuf (09) mois.

- Durant les neuf (09) mois d'activité on dénombre en moyenne 150 usagers par jour ;
- Chaque usager transporte en moyenne cinquante (50) kilogrammes de bois par jour

Ce qui donne environ dix mille (10.000) tonnes par an.

A catégorie d'exploitants, s'ajoutent les gros exploitants constitués de charretiers et de grossistes transporteurs organisés au sein du Groupement des Transporteurs et Exploitants de Bois et Charbon de bois (G.T.E.B.C) et Groupement des Exploitants de Bois et Charbon de bois (G.E.B.C).

Le G.E.B.C regroupe essentiellement des charretiers avec plus de trois cent (300) membres. Quant aux grossistes transporteurs affiliés au G.T.B.C, ils sont environ soixante dix (70) membres.

L'observation sur le terrain a permis d'estimer entre quarante (40) et soixante (60) la population journalière de charretiers exerçant ce métier. Les résultats de cette analyse à travers les espèces de bois utilisé, l'évaluation des chargements moyens d'une charrette, la considération des cinq (05) axes de ravitaillement et la quantité de bois représentée par un stère donne environ soixante dix milles (70 000) tonnes de bois de feu par an.

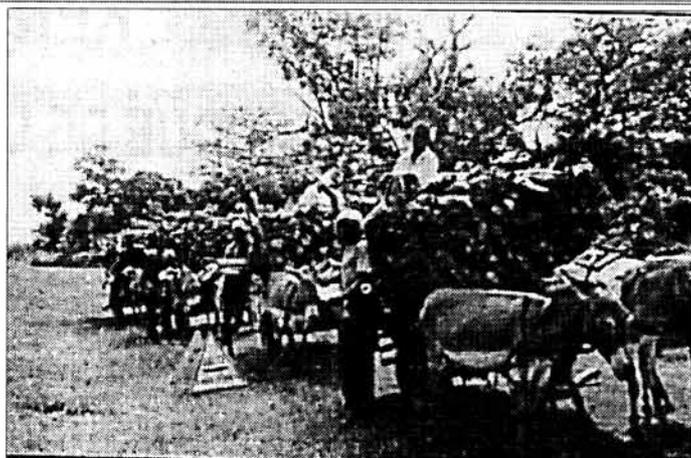
Concernant les grossistes transporteurs utilisant la bâché cinq (05) chargements sont autorisés par semaine avec une capacité moyenne par chargement de sept (07) stères. Au niveau de ceux utilisant les camions trois (03) chargements autorisés avec une capacité moyenne par chargement de vingt (20) stères. De l'analyse des sorties et des chargements effectués par les grossistes transporteurs, il ressort un tonnage de vingt milles (20 000) tonnes par an pour les grossistes utilisant la bâché et quatre vingt milles (80 000) tonnes par an pour ceux utilisant les camions. Ainsi les grossistes transporteurs sortent de la forêt en moyenne cent milles (100 000) tonnes par an de bois de chauffe.

Les exploitants non répertoriés, et probablement beaucoup plus nombreux, sont des charretiers et camionneurs non affiliés aux associations, approvisionnement la ville par d'autres pistes. Ainsi, il n'est pas exagéré d'évaluer à environ 15% la contribution de ce dernier groupe dans l'activité globale. La consommation en bois énergie de la ville de Bobo Dioulasso pour l'année 2000 peut donc être évaluée à deux cent cinq milles (250 000) tonnes avec plus de 70.000 tonnes par fraude.

Les calculs sont certes beaucoup plus complexes que ceux présentés. Une première analyse montre que l'exploitation s'intensifie et que les cent cinquante milles (150 000) tonnes de bois mentionnées ci-dessus risquent de doubler d'ici 2010. Ceci est évident avec l'augmentation de la population. En effet, selon le recensement 1996 de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), la population de Bobo Dioulasso est estimée à environ 675 415 habitants avec un taux de croissance de 2,37% l'an. Une projection de ce taux montre que d'ici l'an 2010, la population de Bobo Dioulasso atteindra le million, et augmentera la demande en bois de chauffe.

Face à ce phénomène, les diverses initiatives de préservation de l'environnement sont à encourager. Il faut pour ce faire accentuer la sensibilisation, la dissuasion et une meilleure exploitation de ces zones. Parlant des zones aménagées ; il faut noter que dix neuf (19) Groupements de Gestion Forestière (GGF) contribuent à hauteur de plus de quinze mille (15 000) stères de bois industriels par an soit un peu moins de 4% de la consommation totale de la ville. Les espèces exploitées sont de types *Gmelina arborea*, *Eucalyptus camaldulensis* et *Tectona grandis*, bois naturel.

Pour pérenniser les actions de gestion de ressources naturelles le PNGT a mis en place dix neuf (19) Groupements de Gestion Forestière (GGF) qui



Les besoins en bois de chauffe de la ville de Bobo augmentent chaque jour

s'occupe de la gestion participative des forêts classées. Ces GGF en plus de la coupe et de la vente du bois aux grossistes transporteurs mènent des actions visant à reconstituer le couvert végétal. C'est ainsi qu'ils s'occupent des ouvertures des pare-feux et des layons de manière à limiter les dégâts en cas de feux tardifs. Ces actions ont pour but de faire de l'exploitation du bois une activité durable pour subvenir aux besoins de bois de chauffe de la ville de Bobo Dioulasso. La préservation de l'environnement passe aussi par l'utilisation des énergies de substitution tel que le gaz-butane, le foyer amélioré, et dans une certaine mesure les briquettes à base de résidus agricoles et végétaux (connues sous le nom local de " Loko-Koura ") et l'utilisation de l'énergie solaire.

La gestion rationnelle de l'exploitation du bois par les organisations paysannes favorisera une gestion durable des ressources □

Mahamadou GNIMINOU
Délégué à la commercialisation du bois
PNGT/UGF/HOUE

Sourire du Jour



PROBLEMATIQUE DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS

Une rencontre du Cadre de Concertation Technique Provincial du Kéné Dougou s'est tenue le 1er Août 2000 à Samogohiri pour échanger sur le thème " problématique de la scolarisation des enfants dans la PROVINCE ".

L'exposé introductif de ce thème important a été fait par le Directeur Provincial de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Kéné Dougou .

De son exposé il est ressorti des éléments édifiants renseignant sur la situation de l'éducation au niveau de l'enseignement de base de la localité.

La Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Kéné Dougou (D.P.E.B.A.), comprend trois circonscriptions de l'enseignement primaire qui sont :: Orodara, Samorogouan et N'Dorôla.

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, la Province comptait 103 écoles, 344 classes, 16 214 élèves et 380 enseignants.

Le taux de scolarisation était de 40% proche du taux national qui est de 41%.

Ce faible taux de scolarisation est encore plus remarquable au niveau des filles.

A titre d'exemple en 1998 sur un taux de scolarisation de 81.8 %, les garçons représentaient 48,5% et les filles 33,3%.

En 1999-2000, dans la circonscription de Orodara, les filles représentaient 37% contre 63% pour les garçons . L'observation des statistiques traduit une inégalité manifeste.

Abordant le point sur le rendement scolaire , le D.P.E.B.A., avec des chiffres à l'appui , a montré la baisse des résultats au C.E.P.E .et à l'entrée en Sixième pendant cinq ans.

Sur une période de cinq ans, on a observé un taux moyen de 50,65% au C.E.P.E. et de 11,36% à l'entrée en sixième a été observé.

Les résultats au C.E.P.E. 2000 ont également été très faibles à savoir 37,26%.

Face à ces résultats jugés insuffisants , une analyse de la situation a été faite afin de rechercher les causes probables de ces contre performances

Année	1995	1996	1997	1998	1999
Taux au C.E.P.E.	60,70 %	44,67 %	56,61 %	33,78 %	57,49 %
Taux à l'entrée en 6e	15,48 %	12,08 %	9,13 %	12,25 %	7,90 %

Les raisons de la baisse du taux de scolarisation

Malgré un taux brut de scolarisation relativement intéressant et proche de la moyenne nationale, le domaine de l'enseignement primaire connaît d'énormes problèmes dans la province dont les plus critiques sont :

Abandon des cours par les élèves ; ce phénomène est du au fait que l'enfant est exploité à des fins économiques (ramassage de fruits) ; il y a aussi les cas où les enfants sont retirés de l'école par les parents pour conduire les animaux de trait pendant les travaux champêtres.

Insuffisance d'effectifs dans les classes de certaines écoles liées à la mauvaise fréquentation;

Insuffisance et/ou mauvaise répartition des enseignants dans les écoles.

A ces différentes causes ci dessus il faut ajouter le coût élevé de l'éducation et la réticence de certains parents à inscrire leurs enfants à l'école, surtout dans le milieu rural. Tout ceci concoure d'une manière ou d'une autre à la diminution du taux de scolarisation de la province et contribue du même coup au rabatement du taux

national.

Pour le cas spécifique de la sous scolarisation des filles, les raisons sont à rechercher :

au poids des traditions ; en effet selon ces traditions , le garçon est l'héritier et la fille est appelée à quitter la famille d'ou le choix en faveur de l'éducation des garçons au détriment des filles.

Ses préjugés entretenus par des groupes socioculturels ou religieux ; selon ces préjugés , une fille scolarisée est assimilée à une fille perdue, une fille désobéissante envers les parents, surtout au moment du choix du mari et vis à vis de la religion.

Après avoir fait une analyse de la situation, les participants ont échangé sur les priorités de la DPEBA du Kéné Dougou.

Les perspectives

Notre système éducatif ambitionne de scolariser le maximum de citoyens. Pour ce faire deux axes ont été choisis :

L'expansion quantitative c'est à dire;

L'augmentation du taux brut de scolarisation

L'augmentation du taux scolarisation des filles

L'augmentation du taux d'alphabétisation.

L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement ;

A ce niveau , la stratégie préconisée par la DPEBA est la suivante :

exploiter les données sur le rendement scolaire pour améliorer la qualité de l'enseignement ;

fournir au personnel enseignant un soutien plus approprié pour valoriser et motiver l'enseignant dans son travail.

La DPEBA du Kéné Dougou compte scolariser le maximum d'enfants en faisant appel à tous les partenaires de l'éducation dans la province .

Dans le cadre de son appui aux actions de développement, le PNGT a construit en 1998 quatre complexes scolaires dans la province ; au cours du premier trimestre 2000, il a financé l'exécution d'un programme d'alphabétisation initiale dans vingt quatre (24) centres, dans la seule province du Kéné Dougou.

Après cet exposé fort enrichissant, des contributions aussi pertinentes les unes que les autres sont venues étoffer un certain nombre de points.

Cette session aura permis au CCTP du Kéné Dougou de donner sa contribution pour l'épanouissement d'un secteur aussi stratégique qu'est celui de l'éducation de base dans la province ☐

Bagnoumana OUATTARA
PNGT/UPGO /KENEDOUGOU

*« Nouvelles des terroirs »
cadre d'expression pour les
acteurs du développement*

1.258 PRODUCTEURS PRENNENT D'ASSAUT LES CENTRES D'ALPHABÉTISATION

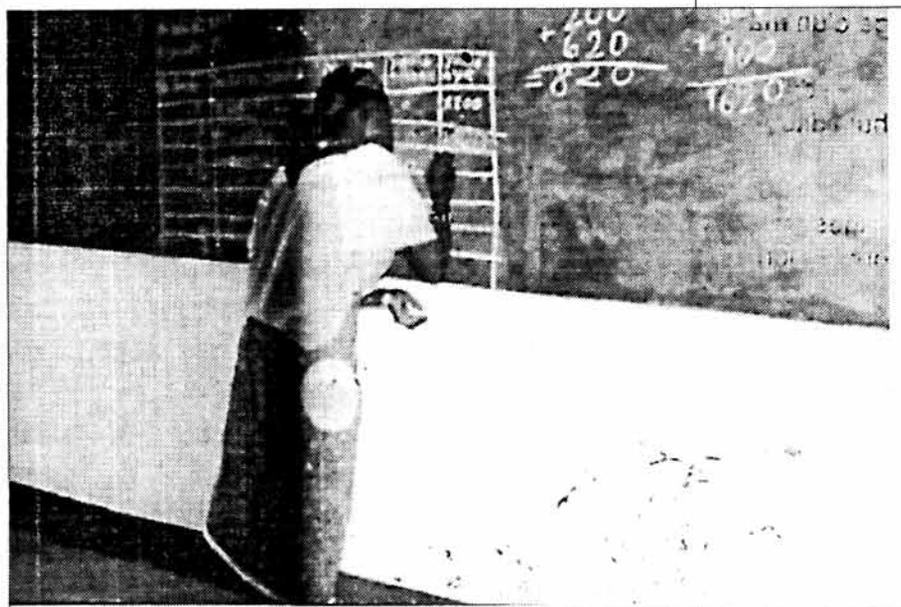
La gestion des terroirs (G.T) est une approche de développement rural basée sur la participation consciente et la responsabilisation accrue des communautés rurales. Depuis une dizaine d'années, des ONG et Projets s'y investissent. Néanmoins Ils rencontrent de nombreuses difficultés liées en grande partie à l'analphabétisme des producteurs. Cette contrainte constitue un facteur limitant dans la mise en œuvre des actions de développement tant au niveau des populations rurales que des partenaires au développement sur le terrain. Cela se ressent particulièrement au niveau du dynamisme des organisations villageoises et des formations techniques à dispenser.

Face à ce constat, Il est alors apparu nécessaire et ceci dans le cadre de la mise en place des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (C.V.G.T), de mettre l'accent sur l'alphabetisation des populations

(32) villages de la Province à laquelle 1.258 producteurs ont pris part. Elle s'est déroulée de Janvier à Mars 2000 dans trente trois (33) centres d'alphabetisation ouverts à cet effet et a nécessité le recrutement de 33 alphabetiseurs et 4 superviseurs de zone.

Cette opération d'alphabetisation a été assurée par la Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabetisation (DPEBA), les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-dessous).

Nombre de villages	Nombre de centres	Inscrits		Total des inscrits	Evalués	Déclarés Alphabetisés Niveau I	Inscrits
		Hommes	Femmes				
32	33	599	659	1258	821	821	65,25%



Alphabetiser les populations, un atout pour un développement durable.

rurales afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de coordination des actions de développement qui leur est assigné dans les terroirs.

En vue d'atteindre cet objectif, l'UPGO/PNGT/GNAGNA a organisé une session d'alphabetisation initiale dans trente deux

Malgré ces résultats fort louables, de multiples difficultés ont été constatées. Il s'agit entre autres du faible niveau de fréquentation de certains centres, du manque de tables-bancs dans beaucoup de centres et le problème de restauration des auditeurs.

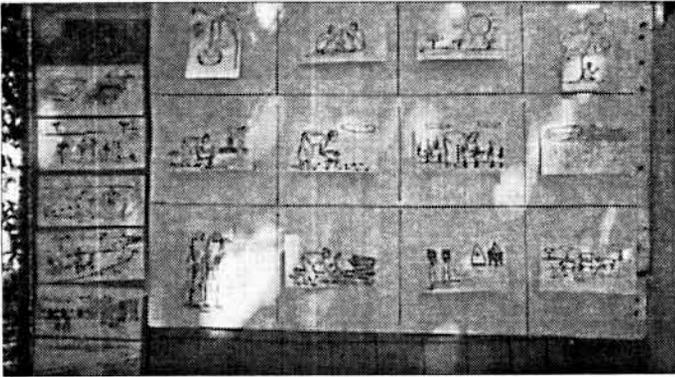
Toute fois, ces quelques difficultés n'entament en rien l'engagement des producteurs pour l'alphabetisation.

De nombreuses demandes d'ouverture de centres d'alphabetisation au profit des villages parviennent de plus en plus au PNGT/GNAGNA.

Au vu de l'intérêt que les populations manifestent vis à vis de l'alphabetisation, quelle stratégie adoptée pour en faire bénéficier un nombre important de personne ?

Marcel TINDANO
PNGT/UPGO/GNAGNA
marcel.tindano.@caramail.com

LE PNGT ÉLABORE AVEC LES COMMUNAUTÉS RURALES UN PANEL DE DESSINS POUR LA REPRÉSENTATION DES ACTIVITÉS



Planification des actions dans le temps et dans l'espace

Le système de suivi évaluation du PNGT 2 comporte des outils pour aider les populations rurales à planifier, suivre et évaluer leurs micro-projets. C'est pour finaliser ces outils que la cellule suivi évaluation du PNGT a organisé deux ateliers respectivement à BORODOUGOU (Province du HOUET en Février 2001) et à LILGOMDE (province du Kourittenga en mars 2001). Ces ateliers ont vu la participation des producteurs d'un certain nombre de villages et de deux membres de chaque équipe du PNGT, chargée d'accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de la gestion des terroirs dans les provinces de la GNAGNA, de la BOUGOURIBA du KENEDOUGOU, du KOURITTENGA, et du HOUET

L'objectif de ces ateliers était de produire avec les populations rurales un panel de dessins destiné à être utilisés pour la planification, le suivi, le bilan et l'auto-évaluation des activités par les communautés de base. Les deux ateliers se sont déroulés en trois phases importantes en s'appuyant sur la méthode des trois affiches

- Lors des ateliers, des exercices ont permis aux représentants des différents villages d'accueil de présenter la carte de leur terroir avec les différents atouts naturels, les infrastructures existantes, de ressortir les principales contraintes et de dégager enfin des actions de développement sur une période de cinq (05) ans.

Après cette planification suivie d'échanges, les participants ont bénéficié d'une séance de théorie d'élaboration de dessins par la représentation rapide des objets, animaux et personnages types en vue d'une caractérisation des activités et des sous activités dans le temps et dans l'espace .

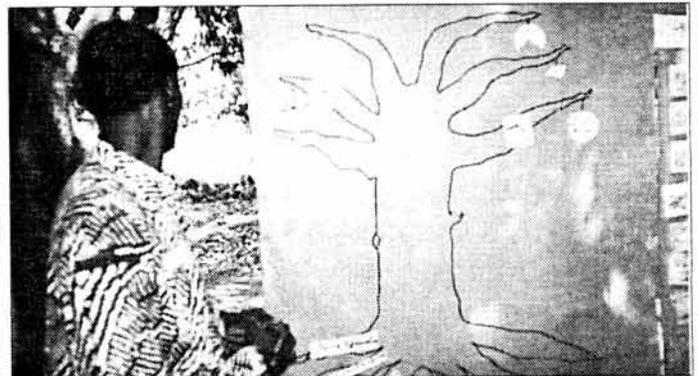
Les participants aidés du dessinateur ont ensuite élaboré un panel de dessins représentant des activités et sous activités. Ces dessins ont été soumis à l'appréciation de l'ensemble des participants avant d'être retenus.

Le but de la représentation en image des activités planifiées est de permettre à une majorité de la population analphabète de suivre les actions de développement du village.

L'étape suivante a été la présentation de l'outil "camembert".

Cet outil permet de faire le suivi de l'exécution des actions de développement par les communautés de base. Il permet de visualiser mensuellement/trimestriellement le niveau de réalisation des activités planifiées durant l'année. c'est aussi un outil de diagnostic rapide qui permet d'apprécier les contraintes et les atouts d'une activité en vue de procéder à des réajustements et une redéfinition des disposition pratiques pour une meilleure réalisation des actions au cours de la période suivante.

A partir d'exemples concrets vécus sur le terrain (mise en place de forage, production de plants



Auto-évaluation des actions à travers l'arbre de vérité



Suivi de l'exécution de chaque activité

en pépinière....), les participants ont pu apprécier l'utilité du "camembert" car il leur a permis de mesurer eux-mêmes le niveau de réalisation de l'activité à chaque étape.

Pour terminer, les facilitateurs ont exposé sur l'arbre de vérité. C'est un outil d'auto-évaluation des actions de développement par les populations à la base. Elle permet de visualiser le cheminement de la réalisation d'une activité depuis la planification en passant par le suivi de l'exécution. C'est également un outil de diagnostic rapide qui permet d'apprécier les contraintes et les atouts à la fin de la réalisation d'une activité afin de réajuster la planification pour la prochain

ne période.

L'application de cet outil par les participants lors des exercices a permis d'apprécier le niveau de réalisation de chacune des actions programmées et de ressortir les facteurs favorables et les difficultés qui ont permis ou entravé à un moment donné la mise en œuvre.

Les participants, aux ateliers ont émis des suggestions notamment l'harmonisation des compréhensions sur certaines terminologies dans l'utilisation des outils.

Il ressort également de ces ateliers qu'il est possible d'envisager une représentation harmonisée car la perception des activités en image a été la même pour les producteurs de l'ouest et ceux de l'est.

Dans le processus actuel de responsabilisation, ces ateliers ont été très bénéfiques. Les populations rurales disposeront d'images simples pour la planification, et d'outils de suivi et d'auto évaluation de leurs actions de développement.

SOULEYMANE TRAORE
PNGT/HOUET

Sourire du Jour



L'EXIGENCE DES POPULATIONS RURALES: UN MAL
À PRENDRE TOUJOURS EN PATIENCE

Les communautés villageoises se forment en gestion de micro-projet

Des producteurs de la Bougouriba et du Ioba avec le soutien du Programme National de Gestion des Terroirs se préparent activement pour le PNGT II en 2001 à travers de nombreuses sessions de formations en montage et gestion de micro-projets dans l'espoir du PNGT II.

A cet effet, du 7 au 28 novembre 2000, quatre sessions de formations ont été organisées autour des thèmes " gestion d'un micro-projet " et " élaboration d'un micro-projet ".

Chaque session a regroupé environ 25 personnes soit au total une centaine de personnes formées dans les deux provinces au profit des structures respectives (CVGT, GV, etc).

Pendant les quatre jours qu'a duré chaque session, les participants se sont familiarisés avec les différents outils et méthodes utilisés pour élaborer ou gérer un projet villageois.

A Dissin dans le Ioba, comme à Nicéo dans la Bougouriba, les participants ont compris le bien fondé de ces formations. Car, disent-ils, " c'est la lumière indispensable à toute action de développement dans les villages ". Cela est d'autant vrai que lors des évaluations des micro-projets, ou diagnostics du milieu, la dislocation ou le non fonctionnement de certaines structures villageoises est souvent lié à l'ignorance ou à l'insuffisance de capacités des populations en matière d'élaboration et surtout de gestion de micro-projet. Les participants à l'unanimité, ont reconnu l'importance de telles formations, car, elles leur ont permis de mieux comprendre les raisons de l'échec de nombreux projets qu'ils ont initiés.

De ce fait, la maîtrise des éléments entrant dans le cadre du montage, et de gestion des projets constitue un fondement ou un socle indispensable à la mise en œuvre du PNGT du point de vue de son orientation et de sa stratégie d'intervention. En effet, le PNGT dans son orientation vise à renforcer les capacités locales et à lutter contre la pauvreté.

Renforcer les capacités locales, c'est travailler à donner toutes les compétences nécessaires aux populations pour conduire et orienter elles-mêmes la gestion de leurs terroirs.

Dans sa stratégie d'action, le PNGT veut responsabiliser les populations pour gérer au mieux leurs terroirs. Or, responsabiliser les populations suppose qu'elles aient les capacités nécessaires pour assurer leurs responsabilités que ce soit du point de vue technique qu'organisationnelle.

Comme le disait si bien un participant : " Notre pauvreté est dans la tête... nous sommes des aveugles, mais souvent nous croyons que nous voyons clair ".

Autrement dit, la formation les éclaire, facilite le développement des initiatives personnelles et communautaires.

En somme, elle contribue au changement qualitatif des mentalités.

Dans cette perception, dit-on si les têtes sont plaines d'initiatives, ajoutées à une vision éclairée et un savoir faire, il est évident que la pauvreté recule avec la création de nouveaux biens de consommations et le développement des activités économiques, conditions indispensables à l'épanouissement et au bien-être des populations.

De telles formations permettent aussi sans doute de mieux préparer la mise en œuvre de la décentralisation. Cette décentralisation qui est l'orientation nationale actuelle du développement ne peut se faire au niveau local ou terroir sans un renforcement conséquent des capacités locales.

Ainsi, la centaine de responsables locaux ou villageois formés est l'une des contributions du Programme National de Gestion des Terroirs à préparer ces villages à plus de responsabilités et d'autonomie dans la conduite de leurs actions de développement ; conditions indispensables à une meilleure décentralisation.

Au nombre des différents motifs de satisfactions enregistrées lors de ces formations, à savoir, la maîtrise des outils de gestion et éléments d'élaboration d'un micro-projet, ainsi que la ferme volonté affichée par les participants pour mettre en œuvre ces nouvelles connaissances, il faut ajouter l'alphabétisation.

En effet, au cours des différentes formations, les participants ont réitéré l'engagement de relancer l'alphabétisation dans leurs villages car disent-ils " sans savoir lire aujourd'hui, constitue un handicap majeur pour aller de l'avant ". Ce qui conforte l'orientation actuelle du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) à savoir, la nécessité de renforcer les capacités locales à tous les niveaux □

Gervais K. SOMDA
Sociologue PNGT/ Bougouriba

VIH / SIDA : UN PROBLEME RURAL

Sur les 36,1 millions de personnes infectées par le VIH/SIDA, une écrasante majorité (95 %) vit dans les pays en développement. Et dans ces pays, le SIDA est en train de devenir une menace plus grave dans les zones rurales que dans les villes. Dans l'absolu, il y a plus de ruraux que d'urbains infectés par le virus. L'épidémie se propage à un rythme alarmant jusque dans les villages les plus reculés, réduisant la production vivrière et menaçant la survie des communautés rurales.

- L'Afrique ne représente qu'un dixième de la population mondiale mais 9 nouveaux cas sur 10 d'infection par VIH y sont concentrés. 83 % de tous les décès dus au SIDA sont en Afrique, où la maladie a tué dix fois plus d'êtres humains que la guerre.

- Dans neuf pays d'Afrique subsaharienne, plus de 10 % de la population adulte est séropositive. Au Botswana, en Namibie, au Swaziland et au Zimbabwe, 20 à 26 % de la population âgée de 15 à 49 ans est porteuse du VIH ou du SIDA.

Cependant, le reste du monde n'est guère épargné. En Inde, environ 4 millions de personnes sont infectées par le virus. L'incidence de la maladie est élevée dans plusieurs pays des caraïbes, même si l'épidémie en Amérique latine s'est propagée plus lentement que dans d'autres régions, et est concentrée dans les zones urbaines.

Une menace pour l'agriculture et la sécurité alimentaire des ménages

Le SIDA déstabilise les systèmes agricoles et affecte la situation nutritionnelle et la sécurité alimentaire des familles rurales. Lorsque des adultes tombent malades et meurent, leurs familles doivent faire face à une baisse de productivité et perdent des connaissances sur les méthodes d'exploitation indigène, ainsi que des actifs.

- La FAO a estimé que dans les 25 pays d'Afrique les plus touchés, le SIDA a provoqué la mort de 7 millions de travailleurs agricoles depuis 1985. Il pourrait en tuer 16 autres millions au cours des 20 prochaines années.

En outre, le VIH/SIDA impose une plus lourde

charge aux communautés rurales, car de nombreux résidents urbains et travailleurs migrants rentrent dans leur village d'origine lorsqu'ils tombent malades. En même temps, les ménages dépensent davantage pour payer les frais médicaux et les obsèques, et tandis que le nombre de membres de la famille productifs diminue, le nombre de personnes à charge augmente. Ces réalités mettent en péril la sécurité alimentaire des ménages aussi bien à court qu'à long terme.

Un péril pour les femmes et les jeunes filles

Des facteurs biologiques et sociaux rendent les femmes et les jeunes filles plus vulnérables au VIH/SIDA que les hommes et les garçons. Des études ont montré que les taux d'infection par VIH chez les jeunes femmes peuvent être 3 à 5 fois supérieurs. Par ailleurs, certains des mécanismes traditionnels visant à assurer l'accès des femmes à la terre en cas de veuvage contribuent à la propagation du SIDA – comme la coutume qui oblige un homme à épouser la veuve de son frère. Des études ont montré qu'une veuve qui perd l'accès aux biens de son époux peut être forcée de se prostituer pour subsister.

Les femmes et les filles ont, en outre, un surcroît de travail car elles sont normalement chargées de cultiver la nourriture et s'occupent des malades et des mourants. Dans maintes communautés durement touchées, on retire les filles de l'école pour aider aux soins du ménage.

L'impact du SIDA sur les communautés agricoles varie d'un village à l'autre et d'un pays à l'autre. Cependant, il est clair que l'épidémie anéantit les progrès des 40 dernières années en matière de développement agricole et rural. Ceci pose d'énormes problèmes aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et à la communauté internationale. La maladie n'est plus un simple problème de santé : c'est devenu un grand problème de développement □

**Lu pour vous sur le site www.fao.org
par Mouhamed DRABO
PNGT/HOUEY**

Valorisation des cordons pleurreux

Capsicum frutescens (Le piment)

PNGT
DVA
DVTT
PATECORE

Mooré : Kiparé
Dioula : Foronto
Fulfuldé : Kaddé

Description

Le piment est une plante annuelle ou vivace pouvant dépasser un mètre de haut.

Il existe plusieurs variétés de piment, dont les fruits de saveur piquante, présentent diverses formes : seis allongés, pointus, plus ou moins coniques ou charnus : les fruits sont généralement de couleur rouge ou jaune. Le piment appartient à la famille des solanacées.

Utilisation

Le piment est un épice dont les fruits peuvent être utilisés sous forme de pâte, poudre etc... pour conférer aux mets une saveur piquante ou brûlante. Le piment contient beaucoup de vitamines et possède des vertus médicinales.

Multiplication et culture

Repiquage

- Pépinière avec des plants vigoureux ou par semis direct ; dans ce dernier cas il faut procéder à un démariage ;
- 30 cm entre le cordon et le plant de piment ;
- 50 cm entre les plants ;
- Enfoncer les jeunes plants jusqu'aux cotylédons afin de permettre le démariage d'un maximum de racines adventives ;
- Convient aux sols humides bien drainés ;
- L'excès ou l'insuffisance d'humidité sont des facteurs de chute de fleurs.

Entretien :

- Procéder à des sacro-binages surtout après la dernière pluie
- Le cycle dure 180 à 300 jours selon les variétés
- Récolte : Elle débute 3 à 4 mois après le repiquage.

